



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Pilotage et de  
l'Animation Interministérielle  
Bureau de l'environnement**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024 DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET  
TECHNOLOGIQUES**

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le vendredi 9 février 2024 à 10 h, à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. David PERCHERON, secrétaire général, représentant la préfète des Vosges.

Le secrétariat est assuré par le bureau de l'environnement de la préfecture.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président donne la parole à M. SCHMITT, représentant l'association Vosges Nature Environnement, pour une déclaration liminaire.

Au vu de la récente affaire du traitement d'eaux minérales, M. SCHMITT déplore que le conseil ne soit pas davantage consulté sur des dossiers ayant trait à l'environnement ou la santé publique.

Aucune autre remarque liminaire n'étant formulée, le président ouvre donc la séance.

Est alors examinée la seule affaire inscrite à l'ordre du jour, relative à une demande de dérogation portant sur la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles.

Le procès-verbal relatif à cette affaire est consigné dans l'extrait des délibérations la concernant.

Sous réserve de confirmation par le bureau de l'environnement de la préfecture, la prochaine séance du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques devrait se tenir le lundi 18 mars 2024 à 15 h 30, à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin.

Le président,

David PERCHERON